

## Questions sur le plan d'investissements électricité du gestionnaire de réseau de distribution SIBELGA pour la période 2020-2024

<b>1</b>	<p><b>Sécurité et capacité d'approvisionnement</b></p> <p>SIBELGA présente dans le plan d'investissements (sections 4.3.1, 4.4.1, 4.5.1 et 5.3) une analyse de la charge de son réseau électrique (câbles haute tension, transformateurs cabines réseau et câbles départ basse tension).</p> <p>SIBELGA présente également les résultats des charges mesurées pour chaque point d'interconnexion (poste de transformation d'ELIA) en 2017 et 2018 (voir section 4.2.1) ainsi que les perspectives de croissance globale sur un horizon de 5 ans (voir section 5.3).</p> <p>Il ressort ainsi, que globalement, il existe une certaine réserve de capacité sur le réseau pour chaque type d'installation où la charge a été évaluée. Les installations saturées où en voie de le devenir sont relativement peu élevées.</p> <p>Avez-vous des observations concernant les méthodes d'estimation de la charge réseau ainsi que sur les résultats présentés ?</p>
<b>2</b>	<p><b>Qualité d'alimentation</b></p> <p>SIBELGA présente dans son plan d'investissements une analyse de la qualité d'alimentation des utilisateurs du réseau. SIBELGA présente notamment l'évolution des statistiques d'interruption des réseaux haute et basse tension (voir section 4.1.3) ainsi que les objectifs fixés des indices de qualité d'alimentation des utilisateurs du réseau (voir section 6.1.2).</p> <p>L'évolution des indices de qualité d'alimentation des utilisateurs du réseau est analysée par BRUGEL dans le cadre de ses avis annuels sur la qualité de services fournies par le gestionnaire de réseau distribution SIBELGA. <u>L'Avis 268</u> reprend d'ailleurs l'évolution de la qualité d'alimentation observée ces 10 dernières années.</p> <p>Avez-vous des observations à formuler sur les indices de qualité d'alimentation utilisés, sur leurs résultats ainsi que sur les objectifs définis par SIBELGA ?</p> <p>Compte tenu des résultats présentés, considérez-vous que le plan d'investissements de SIBELGA permet d'œuvrer à assurer la qualité d'alimentation des utilisateurs du réseau de distribution électrique ?</p>
<b>3</b>	<p><b>Compteurs Intelligents : Approche de SIBELGA</b></p> <p>Concernant les compteurs intelligents, SIBELGA évoque dans son plan d'investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'évolution du cadre légal à la section 5.5.3 ;</li><li>- Le positionnement stratégique à la section 6.2.2.2 ;</li><li>- Les investissements à réaliser sur la période 2020-2024 aux sections 7.6.c, 7.6.e et 7.6.f ;</li><li>- Les investissements à réaliser en 2020 aux sections 8.6.c, 8.6.e et 8.6.f.</li></ul> <p>Avez-vous des observations globales quant aux projets d'installation des compteurs de type intelligent repris dans le plan d'investissements ?</p>

4	<p><b>Compteurs Intelligents : Mise en œuvre de l'obligation d'installer des compteurs électroniques (exigée par la Directive Efficacité Énergétique)</b></p> <p>Tenant compte de la directive européenne 2012/27/EU sur l'efficacité énergétique et les nouvelles dispositions de l'ordonnance électricité (art.24ter), SIBELGA prévoit (voir section 5.5.3.2), dans son projet de plan d'investissements, d'installer des compteurs de type intelligent (dénommés « compteurs DEE ») mais sans activation des fonctions intelligentes.</p> <p>Le projet de plan d'investissements actuel prévoit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'installation de compteurs de type intelligent (mais sans activation des fonctions intelligentes) dans le cadre du remplacement des compteurs vétustes de 2022 à 2024. Le nombre n'est toutefois pas clairement définis dans le projet plan d'investissements car le chiffre de 25.000 compteurs comprend également les utilisateurs de réseau qui ont une consommation importante &gt;6MWh/an) ;</li> <li>- L'installation annuelle de 6.600 compteurs de type intelligent (mais sans activation des fonctions intelligentes) de 2020 à 2024 pour tous les bâtiments neufs et les bâtiments faisant l'objet de travaux de rénovations importantes.</li> </ul> <p>Avez-vous des observations à formuler sur ces projets de déploiement ?</p>
5	<p><b>Compteurs Intelligents : Mise en œuvre de l'obligation d'installer des compteurs bidirectionnels</b></p> <p>Jusque fin 2018, SIBELGA installait des compteurs bidirectionnels électroniques de type A+/A- pour les nouvelles installations de production décentralisées.</p> <p>Dans son addendum relatif au plan d'investissements électricité précédent (période 2019-2023) approuvé par le Gouvernement, SIBELGA stipulait que les compteurs A+/A- installés étaient notamment soumis à un délai d'approvisionnement très important compte tenu de l'arrivée massive des compteurs intelligents dans les différents pays de l'Union européenne. SIBELGA a ainsi proposé d'installer des compteurs de type intelligent à la place des compteurs A+/A- en précisant que ces compteurs ne seraient pas communiquant, les fonctionnalités intelligentes étant désactivées (pas de relève à distance, ni d'ouverture/fermeture/ limitation de puissance à distance).</p> <p>Dans son projet de plan d'investissements 2020-2024, SIBELGA prévoit ainsi d'installer des compteurs intelligents dans le cadre des nouvelles installations photovoltaïques de production d'électricité. En outre, SIBELGA prévoit aussi le remplacement des compteurs A+/A- existants (soit, +/- 4000 compteurs) par des compteurs de type intelligent en 2020 (section 6.2.2.2 et 7.6.c).</p> <p>En outre, SIBELGA prévoit dans son projet plan d'investissements 2020-2024 l'installation de compteurs de type intelligent pour les raccordements qui servirait également à alimenter des véhicules électriques (voir 7.6.f).</p> <p>Avez-vous des observations à formuler sur ces projets de déploiement ?</p>

6	<p><b>Compteurs Intelligents : Utilisateurs du réseau avec une consommation de plus de 6 MWh/an</b></p> <p>SIBELGA prévoit dans son projet de plan d'investissements, l'installation de compteurs de type intelligent dès 2022 pour les utilisateurs du réseau dont la consommation annuelle est supérieure à 6MWh (voir sections 6.2.2.2 et 7.6.e).</p> <p>Avez-vous des observations à formuler sur ce projet de déploiement ?</p>
7	<p><b>Réseau Intelligent</b></p> <p>SIBELGA présente aux sections 5.6 et 6.2.2.1 de son projet de plan d'investissements sa politique en matière de Smart Grid.</p> <p>SIBELGA décrit les projets menés actuellement tels que l'installation d'un réseau de fibres optiques et l'installation de cabines de transformation haute tension/basse tension intelligentes.</p> <p>Avez-vous des observations à formuler ?</p>
8	<p><b>Développement des véhicules électriques</b></p> <p>SIBELGA évoque notamment aux sections 5.4.1 et 5.6.2 de son projet de plan d'investissements la question relative au développement des véhicules électriques et de leurs impacts sur son réseau électrique.</p> <p>Avez-vous des observations à formuler ?</p>
9	<p><b>Politique Environnementale</b></p> <p>Dans son projet de plan d'investissements, SIBELGA présente sa politique environnementale (voir sections 6.2.1 et Annexe 2).</p> <p>Avez-vous des observations concernant la politique environnementale proposée par SIBELGA ?</p>
10	<p><b>Conversion du réseau 230V au 400V</b></p> <p>Pour des raisons historiques, le réseau d'électricité en basse tension est distribué essentiellement en 230V (près de 88% de la longueur total du réseau). Seul 12% du réseau en basse tension est ainsi distribué en 400V.</p> <p>Les choix de l'époque ont été faits pour des raisons techniques, économiques ou encore géographiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau 400V a l'avantage de générer moins de pertes énergétiques dues à l'échauffement des câbles pour une même quantité d'énergie transportée.</li> <li>• De l'autre côté, le prix du cuivre et de l'aluminium était tel il y a 100 ans que l'économie d'un fil (le neutre) sur les réseaux 230 V était considérable.</li> </ul> <p>Le potentiel développement des véhicules électriques à Bruxelles et les questions qui se posent au sujet du temps de rechargement des batteries sont également en lien avec le niveau de tension du réseau distribué par SIBELGA. Les bornes de rechargement de type semi-rapides nécessitent effectivement un raccordement au réseau 400V.</p>

	<p>A la section 7.5.a du projet de plan d'investissements, SIBELGA présente brièvement sa politique de conversion des réseaux 230V en 400V.</p> <p>Avez-vous des observations à formuler quant à la politique de conversion du réseau 230V au 400V présentée par SIBELGA ?</p>
11	<p><b>Exhaustivité du plan d'investissements</b></p> <p>Pensez-vous qu'il manque des éléments importants qui devraient être intégrés au sein du projet de plan d'investissements électricité proposé par SIBELGA ?</p>
12	<p><b>Question ouverte</b></p> <p>Avez-vous d'autres remarques (libres) concernant le projet de plan d'investissements électricité de SIBELGA pour la période 2020-2024 ?</p>